

## Protocole de détresse respiratoire

Le **protocole de détresse respiratoire** consiste en l'administration d'une combinaison de médicaments qui permettent l'endormissement temporaire (sédation) d'un patient. Ce protocole est administré lorsque l'état d'une personne malade subit une dégradation importante, soudaine et sans avertissement de son état de santé. Cet état se manifeste par une « détresse respiratoire » majeure, aussi appelée « panique respiratoire ». Le patient peut avoir l'impression de se « noyer » dans ses sécrétions, de ne plus être capable de respirer. Dans ces circonstances, l'objectif du protocole de détresse respiratoire est donc de soulager rapidement les symptômes du patient.

Le protocole de détresse est un choix de dernier recours lorsque **les autres options thérapeutiques disponibles au moment de l'épisode n'ont pas soulagé le patient**. Le protocole en soi ne provoque pas la mort du patient, mais il est possible que la personne décède naturellement dans les heures suivant son administration. Après l'administration, l'équipe soignante devrait réviser l'ensemble des options thérapeutiques et de la médication offertes au patient, puisque l'on souhaite éviter de devoir l'administrer plus d'une fois à un patient. Par exemple, la sédation palliative continue doit être envisagée par l'équipe soignante.

**Il est à noter que le protocole de détresse respiratoire n'existe que dans les établissements de santé du Québec.**

*Deux critères définis pour choisir d'administrer ou non le protocole*

### L'un des symptômes suivants:

Difficulté respiratoire intolérable et constante au repos, douleur intolérable d'apparition subite ou en augmentation rapide ou hémorragie massive

ET

Présence d'un état de panique

[Cliquez ici pour en apprendre davantage sur les critères d'administration du protocole](#)

État du patient



Administration du protocole



Les effets durent de **3 à 4 heures**

L'administration peut être **répétée** selon l'état du patient

### Références

**CHU de Québec-Université Laval. (2020).** Ordonnance de détresse. [https://www.chudequebec.ca/getmedia/2ad7974b-1c90-482c-ada7-9606290a895e/823\\_14\\_058\\_Ordonnance\\_de\\_detresse\\_PDF.aspx](https://www.chudequebec.ca/getmedia/2ad7974b-1c90-482c-ada7-9606290a895e/823_14_058_Ordonnance_de_detresse_PDF.aspx)

**Palli-Science. (2015).** Dyspnée et détresses en soins palliatifs: Le protocole de détresse. <https://palli-science.com/content/le-protocole-de-detresse>

**Collège des médecins du Québec. (2016).** La sédation palliative en fin de vie. <http://www.cmq.org/publications-pdf/p-1-2016-08-29-fr-sedation-palliative-fin-de-vie.pdf>[www.acsp.net/soins-palliatifs/](http://www.acsp.net/soins-palliatifs/)

**N'hésitez pas à communiquer avec nous !**



<https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/>